

Devenir entrepreneur en construction

Programme Hiver 2011-2012

ADMINISTRATION * Programme reconnu par la Régie du Bâtiment du Québec et exemptant de l'examen «Administration» de la RBQ	Prix régulier	Prix Membre	Total
Spécial inscription au programme complet (Applicable seulement si le programme est terminé en 2 sessions consécutives)	1200 \$	875 \$	
Management (30 heures) <i>Dates à confirmées</i>	350 \$	250 \$	
Gestion financière (37 heures) <i>Dates à confirmées</i>	435 \$	325 \$	
Législation et réglementation (Anciennement nommé : Affaires juridiques) (15 heures) <i>Dates à confirmées</i>	230 \$	175 \$	
Réglementation des relations de travail (15 heures) <i>Dates à confirmées</i>	230 \$	175 \$	
GESTION DE PROJETS ET DE CHANTIERS * Programme reconnu par la RBQ et exemptant de l'examen «Gestion de projets et de chantiers»	Prix régulier	Prix Membre	
Spécial inscription au programme complet (Applicable seulement si le programme est terminé en 2 sessions consécutives)	1700 \$	1225 \$	
Lecture et interprétation des plans et devis (45 heures) <i>Dates à confirmées</i>	450 \$	310 \$	
Estimation des coûts et soumissions (60 heures) ***Préalable : avoir suivi «Lecture et interprétation des plans et devis» *** <i>Dates à confirmées</i>	600 \$	465 \$	
Gestion des activités de construction (45 heures) <i>Dates à confirmées</i>	450 \$	350 \$	
Législation et réglementation (30 heures) <i>Dates à confirmées</i>	300 \$	235 \$	
GESTION DE LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION * Programme reconnu par la RBQ et exemptant de l'examen «Gestion de la sécurité sur les chantiers»	Prix régulier	Prix Membre	
Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction (45 heures) Samedis et dimanches 4 – 5 – 11 – 12 – 18 – 19 février de 8h30 à 16h30 Examen vendredi 23 mars de 18h30 à 21h30 ou Samedis et dimanches 3 – 4 – 10 – 11 – 17 – 18 mars de 8h30 à 16h30 Examen vendredi 23 mars de 18h30 à 21h30	600 \$	450 \$	
EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION * Programme en cours de reconnaissance par la RBQ, pour les sous-catégories 1.1.1, 1.1.2, 1.2, 1.3	Prix régulier	Prix Membre	
Exécution des travaux de construction (66 heures) <i>Dates à confirmées</i>	899 \$	750 \$	
<ul style="list-style-type: none"> Une semaine avant le début de la formation, vous recevrez une confirmation d'inscription contenant les détails de la formation. Pour plus d'informations, consultez notre site web : http://www.apecq.org/formation <u>Notez que le paiement devra être acquitté avant l'activité et qu'aucun remboursement ne sera effectué si une annulation écrite n'est pas reçue avant le 10^e jour ouvrable précédant l'activité de formation.</u> 	Sous-total TPS 100300607 (5 %) TVQ 1006004918 (8.5 %) Total à payer		
IDENTIFICATION (en lettres moulées) Nom _____ Prénom _____ Tél. (_____) _____ Cellulaire (_____) _____ Nom de l'entreprise _____ N° membre _____ Tél. : (_____) _____ Adresse _____ Ville _____ Code postal _____ Courriel _____	MODE DE PAIEMENT Chèque <input type="checkbox"/> (membres seulement) Mandat poste <input type="checkbox"/> Visa <input type="checkbox"/> MasterCard <input type="checkbox"/> American Express <input type="checkbox"/> N° de la carte _____ Date d'expiration _____ Nom en lettres moulées _____ Signature _____ Date _____ Veuillez compléter votre formulaire et le retourner avec votre paiement par fax au (514)341-1216 ou à l'adresse suivante : APECQ – Service de la formation 6550, Côte-de-Liesse, Saint-Laurent (Québec) H4T 1E3		

Important :

Le candidat souhaitant être exempté de l'examen de la Régie du Bâtiment doit présenter son Attestation de réussite (des 9 cours) au plus tard 3 ans après la date de fin de validité du programme. Ceci afin d'obtenir sa licence.